



Objet : ADDITIFS FLUORES ET EXTINCTEURS A ADDITIF FLUORE

Chers clients,

Suite à la communication du SYFEX auprès du SYPSI en date du 15 octobre dernier, plusieurs d'entre vous nous ont contactés pour exprimer leurs préoccupations face à la situation actuelle et au risque de pénurie.

Dans le cadre de notre partenariat, nous souhaitons partager avec chacun d'entre vous les informations sur la réalité de cette situation, répondre aux questions que vous vous posez mais aussi vous informer sur les actions entreprises par ROT pour vous permettre de continuer à exercer votre activité dans les meilleures conditions possibles.

Vous trouverez donc ci-joint ces informations présentées sous forme de questions/réponses.

Naturellement, l'équipe commerciale de ROT reste à votre entière disposition pour toutes les questions complémentaires et les besoins de précisions que vous pourriez avoir.

Bien sincèrement,



Y a-t-il un risque de pénurie d'additifs fluorés à brève échéance ?

Nous avons été informés par notre fournisseur d'additifs fluorés de la fin prochaine de la production. Pour autant, nous avons passé des dernières commandes qui nous seront livrées tout début 2025 et qui nous permettront au global de produire la quantité de flacons que nous vendons normalement sur une durée de 18 mois. Il n'y a donc pas de risque de pénurie en 2025 et chacun d'entre vous pourra donc continuer à maintenir son parc d'extincteurs à additifs fluorés durant cette période de 18 mois environ.

Comment pouvons-nous être certain de pouvoir acheter les quantités dont nous aurons besoin ?

Soyez rassurés : notre souhait est que chacun de nos clients puisse continuer de travailler sans perturbation durant cette période de transition. Dans ce cadre, nous procéderons à des contrôles pour vérifier que les quantités commandées sont bien cohérentes avec les achats d'extincteurs sur les dernières années. De la même manière, nous appellerons ceux d'entre vous qui n'auraient pas passé de commandes. Enfin, si besoin est, nous passerons en procédure d'allocation

Jusqu'à quand pourrons nous acheter des flacons d'additifs fluorés ?

La date butoir n'est pas encore connue. Sur base du dernier projet de réglementation européenne, les « metteurs sur le marché » (dont ROT fait partie), seront autorisés à vendre des additifs fluorés pendant 6 mois après la publication de la réglementation. Pour autant, la date de publication n'est pas encore connue et il n'est pas certain non plus que la réglementation à venir respecte ce délai de 6 mois. Les rumeurs les plus fréquentes sur le sujet font état d'une publication entre fin 2024 et fin du premier trimestre 2025, ce qui signifie a priori une possibilité pour vous d'acheter des additifs fluorés jusqu'à une date limite entre juin ou septembre. Nous nous organisons pour pouvoir produire la totalité des flacons d'additif avant fin juin 2025. Bien évidemment, nous vous informerons dès que nous aurons connaissance de cette date butoir.

Cela implique-t-il que nous devons constituer un stock suffisant pour nos futures maintenances. ?

Cela signifie qu'il vous sera nécessaire de constituer un stock jusqu'à la date butoir pour vos maintenances à venir. ROT prévoit d'augmenter sa production de flacons de telle sorte à être en mesure de vous livrer ce stock complémentaire progressivement au cours du premier semestre 2025.



Pouvons-nous continuer à acheter des extincteurs neufs à additif fluoré ?

Oui. Cela restera possible au moins au début de 2025 et jusqu'à ce que le cadre réglementaire définitif soit connu. Pour autant, nous vous déconseillons fortement cette approche et tenons à citer le courrier du président du SYFEX adressé au président du SYPSI : « Nous attirons votre attention sur l'impérieuse nécessité d'accélérer le référencement et la distribution effective des modèles d'extincteurs à agents sans fluor ».

Par ailleurs, sachant que notre objectif sera de terminer avec un stock nul en extincteurs au moment de la date butoir, nous arrêterons de produire et ne livrerons que « dans la limite des stocks disponibles » avant cette date.

Que va-t-il se passer une fois que le stock de flacons fluoré sera épuisé ?

L'ensemble des fabricants réunis au sein du SYFEX s'attachent à mettre en œuvre des « kits de transformation ». En parallèle des efforts communs réalisés dans le cadre du SYFEX, nous travaillons à la définition et l'industrialisation effective de cette solution pour les extincteurs ROT.

La fabrication des kits de transformation devrait permettre de maintenir les parcs existants équipés d'extincteurs contenant des additifs fluorés.

Ces kits doivent faciliter la conversion des extincteurs contenant des flacons d'additifs fluorés en appareil sans fluor et permettre d'assurer la continuité de l'utilisation des extincteurs tout en respectant les nouvelles normes environnementales.

Nous aurons bientôt l'occasion de discuter avec vous des détails pratiques concernant la mise en œuvre de ces solutions.

Cette période de transition va-t-elle générer des surcoûts ?

Il est clair que la solution envisagée de kit de transformation génèrera des coûts supplémentaires par rapport aux solutions actuellement mises en œuvre.

Dans cet environnement, nous ne pouvons que vous inciter à être très vigilants sur l'établissement de vos BPU et notamment d'exclure les opérations de transformation de la logique de quinquennale. La décision de ROT de constituer un stock de flacons pour que vous puissiez réaliser vos opérations de maintenance sur l'ensemble de l'exercice 2025 a été pensée en ce sens.